



Ordonnance d'injonction de payer

Par **sebsimappus**, le **10/02/2017** à **17:44**

Bonjour, rnrnJe viens vers vous car j'ai un problème, je suis allé chez un dentiste il y a de sa quelque mois, Le médecin à pris ma carte vitale comme cela ce fait chez n'importe quel médecin, après la consultation ma conjointe à demandé au médecin le montant à régler.rnrnLe médecin répond rien on va se revoir, moi je pense qu'il à fait le nécessaire au prêt de la sécurité social, le problème était que j'étais bloquer de la mâchoire donc d'après lui il peux rien faire, il m'informe que je doit revenir quand cela sera passez, le problème c'est que aujourd'hui je suis toujours bloquer de la mâchoire.rnrnLe médecin me transmet un courrier par la poste me disant que je lui doit 23 euros, entre temps j'ai déménager et j'ai procédé au changement d'adresse sur le site du gouvernement et sur le site du gouvernement il font le changement directement à la poste puisque cela est une option qu'il faut coché.rnrnAujourd'hui à ma nouvelle adresse je reçois une injonction de payer au tribunal par un huissier, le problème j'ai reçu aucun courrier, aucun mail, aucun appel de leur par avant hier, l'huissier me contacte pour la première fois pour m'informer par téléphone que je devais 77 euros et pour connaître mon adresse pour un documents à remettre, je leur demande pourquoi j'ai maintenant 77 euros à payer et il me dise que j'ai des frais d'huissier.rnrnJe les informe que je veux bien payer les 23 euros mais pas les 77 euros vu que je c'est même pas qui il son dans la mesure ou j'ai reçu aucun courrier de leur par.rnrnL'huissier me dit que si je change d'adresse j'aurais du avertir l'huissier mais comment les avertir si je c'est même pas qu'il son sur l'affaire.rnrnPouvez-vous me renseigner.rnrnMerci d'avance

Par **Visiteur**, le **11/02/2017** à **22:07**

BsrrnQuand on "oublie" de payer 23 euros, les frais d'actes, rémunération intermédiaires et autres pénalités on vite fait de porter le montant à 77 €.rnVous aviez bien reçu la note initiale,

vosre déménagement n'est pas un excuse valable car vous connaissiez cette facture avant le changement d'adresse.

Par **sebsimappus**, le **12/02/2017** à **10:49**

Bonjour,rnrnMerci pour votre retour, j'ai contacter le dentiste pour lui demander pourquoi il ne cherche pas l'argent à la sécurité social, je travail donc je coticse dans les caisses.rnrnLe dentiste ma dit qu'il a juste lu ma carte vital et rien d'autre, mais moi comment je me fait rembourser si il me donne pas les documents pour cela.rnrnCordialement

Par **Lag0**, le **12/02/2017** à **11:14**

Bonjour,rnLe problème, à présent, c'est qu'il y a eu décision de justice (injonction de payer). Il est donc un peu tard pour réagir...

Par **morobar**, le **12/02/2017** à **16:05**

Mais non.rnA ce stade on peut toujours faire opposition.rnCe n'est qu'en absence d'opposition des les délais prescrits (un mois) que le créancier peut demander l'apposition de la formule exécutoire.

Par **sebsimappus**, le **12/02/2017** à **18:29**

Bonjour,rnrnMerci pour vos retour, moi demain je vais à sécurité social pour voir se que j'aurais du payer si le médecin aurai fait se qu'il aurait du faire, n'oublions pas que c'est lui le professionnel.rnrnCe qui me dérange c'est que j'ai reçu aucun courrier de huissier avant de d'avoir l'injonction de payer.rnrnNormalement j'aurais du avoir un courrier au minimum sans manqué un courrier en recommandé.rnrnCordialement

Par **morobar**, le **13/02/2017** à **08:47**

Bonjour,rn[citation]Normalement j'aurais du avoir un courrier au minimum sans manqué un courrier en recommandé[/citation]rnEt puis quoi encore ?rnC'est au bistrot du coin qu'on vous a donné ces indications juridiques ?rnLa prochaine fois demandez qu'on vous indique les références juridiques de cette obligation.rnActuellement l'huissier vous a signifié une ordonnance du juge de proximité.rnSoit vous faites opposition, ce qui va conduire à un débat contradictoire devant la juridiction de proximité, avec le risque en succombant de frais supplémentaires.rnSoit vous payez et classez l'affaire